



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

**13 Juin 2025**

**DATE D’AFFICHAGE**

**13 Juin 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 9

Votants : 15

**OBJET**

**TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE,  
ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE  
LOISIRS ET ETUDE SURVEILLEE**

**2025-2026**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

Le quorum n’ayant pas été atteint à la séance du 12 juin 2025 (légalement convoqué le 05 Juin 2025), le Conseil Municipal, conformément à l’article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s’est réuni au lieu ordinaire, pour délibérer valablement sans condition de quorum l’an deux mille vingt-cinq, le 18 Juin à 20h, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents :**

Madame Le Maire Mariannick MORVAN, Mesdames Alexa PELAGE, Stéphanie MARTINS VIANA

Messieurs Ariel SHEPS, Hervé FRANEL, Guy Charles HUMBERT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO

**Étaient absents excusés :**

Madame Claire HERLIN

Monsieur Stéphane RAYNAL

Madame Fleurine BOCQUILLON

Monsieur Laurent PERTHUIS

Madame Maria PIRKA

Monsieur Agostino MUZZIN

**Donne pouvoir à :**

Monsieur Sylvain PASTORELLO

Monsieur Guy Charles HUMBERT

Madame Stéphanie MARTINS VIANA

Madame Alexa PELAGE

Madame Le Maire, Mariannick MORVAN

Monsieur Hervé FRANEL

**Était (ent) absent (es) :**

Mesdames Marie Solange GRILLOT, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPPOUX, Caroline ARAMINTHE, Patricia JEGEN

Messieurs Julien CAYZAC, Mickael SHEPS, Florian DAVID

**DELIBERATION**

**TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE  
LOISIRS ET ETUDE SURVEILLEE**

**2025-2026**

Madame Le Maire expose à l’assemblée que chaque année, les tarifs périscolaires sont réévalués suite à une étude des coûts de structure, d’approvisionnement et d’encadrement.

Compte tenu de la hausse des prix cette année et de l’inflation, il est proposé que les tarifs périscolaires soient réévalués de 5%

Tous les ans, les tarifs évoluent en fonction du coût de la vie afin que la commune n’enregistre pas, chaque année, des dépenses supplémentaires sur ce chapitre.

Il convient donc de proposer les tarifs en vigueur concernant la restauration scolaire, l’accueil périscolaire, l’accueil de loisirs et l’étude surveillée pour la rentrée de septembre 2025.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**VU** l’avis de la Commission scolaire du 05 Mai 2025,

VU l'avis de la Commission Finances du 10 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE**

**FIXE** comme indiqué en annexe, les tranches de quotient familial, les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs, et de l'étude, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**PRECISE** que les tarifs :

- pour l'année scolaire 2025-2026 seront augmentés de 5%.

**RAPPELLE** que les modalités d'inscription, de paiement et de remboursement sont fixées par le règlement intérieur d'utilisation des restaurants scolaires, de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget en cours.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,  
Mariannick MORVAN



Accusé de réception en préfecture  
091-219102324-20250618-023\_2025-DE  
Reçu le 03/07/2025

